



ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Luc PERAT
Député
Conseiller Général

Monsieur Jean-Michel BERARD
Préfet du Nord Pas de Calais

2 Rue Jacquemars Gielée

59800 LILLE

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

- Avesnes-sur-Helpe
- Beaumont-sur-Helpe
- Châtellain
- Fourmies
- Fourmies - Centre
- Fourmies - Nord
- Fourmies - Sud
- Fourmies - Est
- Fourmies - Ouest
- Fourmies - Centre
- Fourmies - Nord
- Fourmies - Sud
- Fourmies - Est
- Fourmies - Ouest

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

- Avesnes-sur-Helpe
- Beaumont-sur-Helpe
- Châtellain
- Fourmies
- Fourmies - Centre
- Fourmies - Nord
- Fourmies - Sud
- Fourmies - Est
- Fourmies - Ouest
- Fourmies - Centre
- Fourmies - Nord
- Fourmies - Sud
- Fourmies - Est
- Fourmies - Ouest

Canton d'Hautmont

- Beaufort
- Beaufort-sur-Sambre
- Éclaires
- Hautmont
- Lignon-Fortin
- Neuf-Mesnil
- Saint-Nicolas

Canton de Landrecies

- Landrecies
- Landrecies - Centre
- Landrecies - Nord
- Landrecies - Sud
- Landrecies - Est
- Landrecies - Ouest
- Landrecies - Centre
- Landrecies - Nord
- Landrecies - Sud
- Landrecies - Est
- Landrecies - Ouest

Canton de Solre le Château

- Solre-le-Château
- Solre-le-Château - Centre
- Solre-le-Château - Nord
- Solre-le-Château - Sud
- Solre-le-Château - Est
- Solre-le-Château - Ouest
- Solre-le-Château - Centre
- Solre-le-Château - Nord
- Solre-le-Château - Sud
- Solre-le-Château - Est
- Solre-le-Château - Ouest

Canton de Trélon

- Trélon
- Trélon - Centre
- Trélon - Nord
- Trélon - Sud
- Trélon - Est
- Trélon - Ouest

**Objet : Dossier fermeture laboratoires BIOFRANCE du 04 au 10 janvier 2010
Risque médical sur l'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe : analyses médicales**

Nos Références : Affaire suivie par Audrey GY, Collaboratrice du Député, audrey.gy@perat.fr
C:\Documents and Settings\Administrateur\Mes documents\Assemblée Nationale\2009\Laboratoires BIOFRANCE\1. Le Préfet 191109

Monsieur le Préfet,

J'ai rencontré il y a quelques jours au cours d'une permanence Monsieur Philippe GONTIER, Médecin biologiste du Laboratoire d'Analyses Médicales au 16 Rue des Rouets à Fourmies, à propos d'un grave problème de fermeture de la société BIOFRANCE, par décision de l'Ordre des Pharmaciens, durant la période du 4 au 10 janvier 2010.

L'importance des risques conditionnée à cette dernière m'amène, Monsieur le Préfet, à vous interpeller car je pense que les conséquences peuvent être particulièrement préjudiciables aux patients de l'Arrondissement d'Avesnes.

Je m'attarderai sur les causes de la décision de fermeture des laboratoires. Le laboratoire PORRET d'Hautmont a courant 2000 et 2002 présenté un défaut de participation au contrôle National de Qualité. Cela a engendré deux inspections de la DRASS en octobre 2006 et avril 2007 qui ont relevé quelques dysfonctionnements (n'apparaissant pas cependant comme susceptibles de constituer un danger pour la santé publique).

Dès connaissance des faits, la Société a déployé les conditions matérielles et humaines, assuré la surveillance pour retrouver la conformité indispensable. Le rapporteur désigné fin 2007 a signifié dans son inspection « l'effort important du biologiste et de l'équipe qualité pour réaliser de nombreuses actions correctives en vue de la mise en conformité ».

L'Ordre des Pharmaciens a cependant enclenché une procédure de sanctions qui d'un **cas isolé sanctionne aujourd'hui tout un collectif**, menaçant ainsi le service de soins et d'analyses de tout un arrondissement.

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
www.perat.fr contact@deputé@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP



Les conséquences de la décision de fermeture des laboratoires pendant une semaine du 4 au 10 janvier 2010 sont inquiétantes et dangereuses en provoquant **une désorganisation** :

- **du système de soins** car aucune structure sur l'arrondissement, n'a les moyens logistiques d'assurer une telle couverture géographique, ni la capacité à absorber les volumes de demandes d'analyses en jeu.

- **du traitement des urgences et des services de gardes et astreintes** car aucune structure sur l'arrondissement, n'a les moyens humains et logistiques nécessaires afin d'assurer un service de gardes et astreintes et de traitement des urgences médicales pour un tel nombre d'établissements de soins, et géographiquement distants.

- **d'une situation exceptionnelle**

cette décision est applicable à un moment où le dispositif de professionnels de santé devra être le plus stable face à l'épidémie grippale dont le risque d'extension ne peut qu'aggraver la situation.

- **de la continuité des examens en cours**

c'est une nécessité d'assurer la continuité des analyses engagées avant l'interdiction. Comment l'assurer ?

- **de la perte d'activité et des conséquences sociales**

Pour rappel l'entreprise emploie 90 salariés.


- **des laboratoires affiliés et/ou sous contrat avec BIOFRANCE**

8 laboratoires risquent d'être impactés par une telle décision!

Voilà, Monsieur le Préfet, la situation est complexe et obligatoirement à risque dans son application. C'est pourquoi, je sollicite de votre analyse une décision adaptée qui pourrait laisser la procédure engagée auprès du Conseil d'Etat aller à son terme sans prendre un tel risque de fermeture au détriment de notre population qui serait de fait injustement sanctionnée.

Je reste bien évidemment, **Monsieur le Préfet**, à votre disposition pour en discuter et en attendant, je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PERAT
Député
Conseiller Général



Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ~ 03 27 57 05 10
✉ www.perat.fr ✉ contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP